

<
Ven. 23 sep.
Jeu. 22 sep.
Mer. 21 sep.
Mar. 20 sep.
Lun. 19 sep.
Ven. 16 sep.
Jeu. 15 sep.
>

[Se désinscrire ?](#)



Des pistes pour augmenter l'emploi des plus de 50 ans



Le Soir
Ven. 23 sep. 2022, Page 8



UCLouvain, Aujourd'hui

Le dernier numéro de « Regards Economiques », la revue de l'Ires (UCLouvain), se penche sur le taux d'emploi trop bas des travailleurs âgés. Et propose des solutions.

PASCAL LORENT

L'équation est connue : l'évolution démographique du pays met à mal le système de financement du régime de retraite. Une réponse parmi d'autres est dès lors d'accroître le nombre de quinquagénaires et de sexagénaires au travail, afin de tendre également vers l'objectif d'un taux d'emploi de 80 % en Belgique. Cette situation a poussé l'économiste Vincent Vandenberghe (UCLouvain), à se pencher sur la situation de ces publics sur le marché du travail, dans un article paru ce jeudi dans la revue de l'Institut de recherche économique et sociale (Ires – UCLouvain), Regards économiques.

Les raisons de santé sont souvent invoquées pour expliquer le retrait prématuré de l'emploi. Ce n'est pourtant pas la cause principale. « Entre 55 et 70 ans, un maximum de 35 % de la réduction du taux d'emploi observée peut être attribuée à une détérioration de la santé avec l'âge », écrit le professeur d'économie louvaniste. Et si le déclin de la capacité de travail est réel, en raison notamment de la pénibilité de certains métiers, il ne serait pas uniforme, y compris au sein d'une même catégorie socio-économique, ajoute-t-il.

L'envie de décrocher plus tôt, quand la situation du ménage le permet ou quand l'autre conjoint est déjà retraité, constitue un autre motif. Mais les principaux obstacles au maintien des plus âgés à l'emploi viennent d'ailleurs, observe Vincent Vandenberghe. « Jusqu'à récemment, de nombreuses entreprises européennes se débarrassaient des travailleurs âgés. » Une discrimination qui, aujourd'hui, s'observe davantage lors du recrutement de nouveaux salariés. Parce que les employeurs « infèrent de l'âge élevé d'un candidat un faible niveau présumé de compétences technologiques ou une flexibilité/adaptabilité moindre », relève-t-il. Joueraient aussi en défaveur des candidats plus âgés une productivité moindre et un coût unitaire salarial plus élevé, notamment parce qu'en Belgique, la rémunération reste fondée sur l'ancienneté.

La pension à 70 ans ?

Cette situation peut évoluer, insiste l'auteur de l'article. Qui plaide ainsi pour que la carrière puisse être allongée en fonction de l'espérance de vie (70 ans), avec la possibilité de déroger à cette règle pour raison de santé au sein du régime d'assurance maladie-invalidité. On objectera que le relèvement annoncé de l'âge de la retraite à 67 ans et le durcissement des règles permettant un départ anticipé à la pension, ont déjà provoqué une explosion des maladies liées aux risques psychosociaux. Reporter la pension à 70 ans risque fort d'accentuer ce phénomène.

Vincent Vandenberghe recommande également de développer la formation continue. « Car si, graduellement, la nouvelle norme devient que les carrières courent jusqu'à 70 ans, une personne qui postule à l'âge de 50 ans peut (de manière crédible) faire valoir un horizon professionnel de 20 ans », écrit-il. Il préconise en outre de revoir l'importance de la rémunération à l'ancienneté, « à tout le moins au-delà d'un certain niveau d'ancienneté ». Au-delà d'un certain âge, le salarié ne pourrait donc plus valoriser l'expérience acquise via une rémunération plus importante. Enfin, une autre piste serait de promouvoir le travail à temps partiel (avec pension complémentaire), même si celui-ci peut très vite inciter le salarié à prendre une retraite complète. Mais, insiste Vincent Vandenberghe, « afin de promouvoir les opportunités de flexibilité, les autorités devraient s'assurer que les politiques fiscales, sociales et salariales minimisent la part fixe des coûts salariaux ». Ce qui, autrement dit, amènerait les pouvoirs publics à financer une partie du maintien à l'emploi des travailleurs âgés.

Etude disponible sur le site <https://www.regards-economiques.be>

PASCAL LORENT ■